

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

### COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2024

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-quatre, le lundi deux septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de  
**21 août 2024**

**Nombre de Conseillers** Monsieur COLAS Christian, Maire.

**En exercice** : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,  
**Présents** : 10 ARNOULT Dominique, CARROUÉE Henri, NOËL Samuel, PONSIGNON Eric, DEREAU-  
**Votants** : 13 FRAUDET Adeline, PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, CUISINIER Quentin (arrivée  
18 h 45), Formant la majorité des membres en exercice.  
Etaient excusés : Mesdames et Messieurs MARIE Olivier, pouvoir à M. CARROUÉE Henri,  
d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, BOUREY Anne, pouvoir  
à M. COLAS Christian.  
Etaient absents : Madame QUELIN Sophie, Monsieur MORDELET Jonathan.  
Secrétaire de séance : Madame PACAUD Anne-Christine.

La séance est ouverte à 18 h 00.

Deux Points supplémentaires :

- Mise en Location de la Maison du 5 Chemin de la rue Vieille
- Projet de Rénovation d'un Tableau de l'Eglise - Rôle de l'ADPI

Le Conseil accepte de traiter ces 2 points.

### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2023 RPQS

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Un bilan comparatif des consommations d'eau des 5 dernières années est présenté au Conseil.

Synthèse Eau 31/12/2023 (chiffres clés)

496 habitants desservis (495 en 2022)

297 abonnés (factures)

Consommation moyenne par abonné : 70.50 m<sup>3</sup>/2023 (75.44 m<sup>3</sup> en 2022 et 75.34 m<sup>3</sup> en 2021) : nette réduction

Prélèvement de 27 865 m<sup>3</sup> (2023) contre 28 011 m<sup>3</sup> (2022) et 26 669 m<sup>3</sup> (2021) : relative stabilité

Volume vendu 20 941 m<sup>3</sup> en 2023 contre 22.407 m<sup>3</sup> (2022) (baisse de 6.5 %)

Prix de l'eau au 1/1/2024 (inchangé) : 1.49 €/m<sup>3</sup>, soit 178,79 € pour 120 m<sup>3</sup> dont 31,79 € de taxes

Performance qualité : 100 %

Connaissance patrimoniale du réseau : 100 %

Rendement du réseau 82,4 % en 2023 contre 87,1 % en 2022. (rappel : objectif national de rendement 85 %).

Volume vendu/volume mis en distribution 75,2 % en 2023, contre 80,0 % en 2022 (causes : arrosages et nombreux tests sur réseaux : purges, bornes incendie, nettoyages)

⇒ Une année de sécheresse avec un accroissement des volumes non comptés

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT 2023 RPQS

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Synthèse Assainissement (chiffres clés 2023)

439 habitants desservis (439 en 2022)

276 abonnés au 31/12/2023 (275 en 2022)

Volume facturé 18.363 m3 en 2023, contre 20.445 m3 (2022), 20 034 m3 (2021), 20.400 m3 (2020) et 20.477 m3 (2019)

Prix de l'eau rejetée : 1.80 €/m3 soit 216 € pour 120 m3 dont 18 € de taxes (idem 2021 et 2020)

Une station d'épuration (lagunage) conforme ; capacité nominale 450 EH (à préserver)

⇒ Poursuivre des Travaux d'entretien réguliers de l'environnement lagunaire pour assurer sa pérennité.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du public d'assainissement collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL SIS EN AVAL DE L'ÉTANG DIT DU « GUÉ DE LA REUCHE »

Le contrat de location de l'étang communal sis en aval de l'étang du Gué de la Reuche a expiré le 31 juillet 2024 et le locataire actuel souhaite son renouvellement. Aussi, le Conseil Municipal :

- Décide la location pour un an des parcelles cadastrées section AD, n° 283, 290, 328 et 329 voisines de la parcelle cadastrée section AD, n° 178 correspondant à l'étang en aval de l'étang dit du « Gué de la Reuche » pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025, moyennant un loyer annuel de cinq cents euros payable le 15 septembre 2024, pour y exercer les activités de pêche et de chasse ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur CUISINIER Joël une convention.

## RAPPORT TRIENNAL ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi Climat et Résilience du 22 Aout 2021 et le décret du 27 novembre 2023, précisent les données à fournir par les communes dotées d'un PLU, dans un rapport triennal regroupant les données relatives à l'artificialisation des sols ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

Le Rapport Local de suivi de l'Artificialisation des sols pour Isdes, disponible sur site, indique que l'artificialisation des années 2011 à 2020, ne concerne que de l'Habitat (2.9 hectares, en comptant la totalité des surfaces des parcelles impactées !) soit 0.7% de notre territoire, et que l'artificialisation des années 2021 et 2022 ressort à, respectivement, 0,9 hectare en 2021 et 0 ha en 2022.

Le Conseil Municipal approuve le Rapport Local présenté pour 2021 et 2022.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune au titre de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
165	Dépôts et cautionnements reçus	500 €.	
2151	Réseaux de voirie		500 €.

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

## DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANIMATION DU VILLAGE DU 13 JUILLET 2024

Le feu d'artifice et le bal organisés le 13 juillet au soir près de l'étang communal ont permis de regrouper des habitants de la commune et de communes avoisinantes pour un moment festif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 1.000 € à la Communauté de Communes du Val de Sully, sur présentation de la facture de la société Feux de Loire.

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – ÉCLAIRAGE PUBLIC LED

La facture finale du passage de l'Eclairage Public en Ampoules LED (délibération du 6 janvier 2023) s'élève à **61.486,50 € HT**. L'Etat par la DETR a confirmé une subvention de **29.300 € HT**

Le Département a aussi confirmé une subvention de **17.600 € HT**

Il reste donc à payer par la Commune **14.586,50 € HT**.

L'auto-financement communal devant s'élever au minimum à 20 % de la facture finale, soit **12.297,50 €**, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur de Maire à demander une aide du Fonds de Concours Intercommunal du montant du solde à savoir **2.289 €**. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Arrivée de Monsieur CUISINIER

## LOCATION DE LA MAISON DU 5 CHEMIN DE LA RUE VIEILLE

La maison sera libérée par son actuel locataire le 30 Septembre 2024 après seulement 8 mois d'occupation.

Compte tenu des demandes, le Conseil Municipal décide de remettre cette maison en location dès que possible, aux mêmes conditions (loyer de 500 € et dépôt de garantie d'un mois), en favorisant une famille avec enfant si elle se présente et charge Monsieur le Maire de toutes formalités.

## PROJET DE RÉNOVATION D'UN TABLEAU DE L'ÉGLISE

L'Association des Amis du Patrimoine d'Isdes (ADPI) propose d'organiser une rencontre avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour examiner la possibilité de rénover un tableau situé dans l'Eglise et appartenant au patrimoine de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le déclenchement de cette démarche.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Point d'avancement des Travaux
  1. Travaux Espaces verts : intervention ADS45 programmée fin septembre 2024 (taille de haies diverses et débroussaillage)
  2. Chemins et routes communales : trous à reboucher, fauchage des bas-côtés et élagage à poursuivre ...
  3. Eclairage Public LED, : réglages à reprendre avant l'automne (mise en place d'une horloge astronomique pour la Rte de Cerdon, extinction nocturne à revoir...)
  4. Modernisation des pompes de la Station-Service : commandée et réalisation prévue courant Septembre ....
- Epicerie : reprendre réflexions sur « entretien/réfection du sol » et programmation de l'installation d'une PAC pour le magasin avant l'été 2025
- Ouverture du Dossier « 1&1bis Rte de Souvigny » : suite courrier du voisin, reprise isolation pignon (devoir de sécurisation de la Commune), et analyse du rapport CAUE à poursuivre avant d'engager des actions ...
- Val de Sully : Retour sur la séance de Cinéma en Plein Air à Isdes du Vendredi 19 juillet : participation réduite due à la date retenue (vacances) et au titre du film...
- Ecole : la présence d'un enfant en fauteuil conduit à prévoir l'installation de 'rampes d'accès' (à préciser avec les enseignants)

La séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.